

Mention d'information
RGPD

Système de vidéo-protection

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Armorique met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est d'assurer la gestion du système de vidéo-protection.

Ce traitement poursuit plusieurs objectifs :

- assurer la sécurité des biens et des personnes dans les locaux de la caisse.
- identifier les auteurs de vols, de dégradations ou d'agressions et déclencher des procédures disciplinaires ou pénales.

Les personnes concernées sont toute personne autorisée à pénétrer dans les locaux de l'entreprise sur le site de Landerneau et de Saint-Brieuc.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification
- Données de connexion
- Infractions

Les enregistrements sont supprimés au bout de quinze jours sauf en cas de procédure de sanction, elles sont conservées le temps de la procédure.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime.

L'accès aux données est réservé aux agents de la MSA d'Armorique habilités et mentionnés dans l'autorisation préfectorale.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès aux données qui vous concernent.

Les droits d'accès s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la MSA d'Armorique ou à son Délégué à la Protection des données (DPO) de la MSA Armorique.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy, TSA – 80715 – 75334 Paris CEDEX 07.